

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

—
*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

—
*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

—
Sous-direction
de la gestion du personnel

—
Bureau du personnel
de la réserve militaire

Arrêté du 2 mars 2012 portant admission dans la réserve de la gendarmerie

NOR : IOCJ1206582A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Vu l'article L. 4211-4 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont admises sur leur demande, pour compter de la date du présent arrêté, dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes, au grade de maréchal des logis de réserve :

Mme Valérie d'Angelo.

Mme Nathalie, Martine Sanchez.

Article 2

Les intéressées sont rattachées au corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 mars 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
THIBAUT MORTEROL